

## LE MISSEL DE PAUL VI

**L**E Missel romain, « restauré par décret du 2<sup>e</sup> Concile du Vatican et promulgué par l'autorité du pape Paul VI »<sup>1</sup>, a été publié par la Congrégation du culte divin le jeudi saint 26 mars 1970. Les premiers exemplaires n'en sont sortis qu'au début du mois de juin aux Editions vaticanes, mais le pape en a inauguré l'usage liturgique le dimanche de Pentecôte (17 mai) dans la messe au cours de laquelle il a célébré son jubilé sacerdotal en ordonnant 278 prêtres. Après l'ordination, Paul VI a remis un exemplaire du Missel à chacun des nouveaux prêtres, afin qu'il l'emporte dans son pays d'origine. Quelques jours après, tous les évêques du monde en recevaient également un exemplaire de la part du pape : « Nous espérons, disait celui-ci dans la Constitution Apostolique *Missale romanum*, que ce missel sera reçu comme un signe et un instrument d'unité : dans la diversité des langues une même prière montera ainsi vers le Père par notre Grand Prêtre Jésus Christ dans l'Esprit Saint. »

Le Missel est la pièce maîtresse de la réforme liturgique conciliaire et, il y a dix ans, sa promulgation eût été saluée dans l'Eglise comme un événement de premier ordre. Elle est pourtant passée à peu près inaperçue. Peu de lecteurs se soucient aujourd'hui de se procurer un imposant volume latin de 966 pages. Le long travail de traduction de l'ensemble fait que le livre ne paraîtra en langue française qu'en tranches successives réparties sur plus de deux années. On ne pouvait sans doute faire autrement, mais on y perdra l'émerveillement avec lequel le lecteur aime à parcourir un ouvrage nouveau, à juger de son plan d'ensemble, à cueillir ici et là telle réussite particulièrement bien venue. C'est d'autant plus regrettable que le nouveau

1. *Missale romanum ex decreto sacrosancti oecumenici Concilii Vaticani II instauratum, auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*. Editio typica. Typis polyglottis Vaticanis, 1970 ; vol. in-8°, 17 × 24 cm ; 966 pp., 14 illustr. hors texte. Prix reliure toile : 10 000 liras.

missel constitue un apport de qualité à l'euchologe universel de l'Eglise.

Nous avons pensé remédier en partie à cette absence de contact direct avec le texte en consacrant un article à une présentation synthétique du Missel. Après un exposé détaillé de son contenu, nous tâcherons de dégager les lois qui ont présidé à son élaboration.

### 1. Le contenu du Missel

Le volume commence par reproduire, après le décret de la Congrégation du culte divin du 26 mars 1970, un certain nombre de documents, qui avaient été rendus publics l'an dernier lors de la promulgation du Calendrier (14 février 1969) et de l'*Ordo Missae* (3 avril 1969), à savoir la Constitution Apostolique *Missale romanum*, la Présentation générale du Missel (*Institutio generalis*), le Motu proprio *Mysterii paschalis*, les Normes universelles de l'année liturgique et du calendrier, et enfin le Calendrier romain général (pp. 7-124). On y a ajouté une table des principales célébrations de l'année liturgique de 1970 à 1999. La Présentation générale du Missel a été l'objet de nombreuses corrections et elle est précédée d'un important Préambule, qui est le seul élément inédit de cet ensemble et dont la traduction française est publiée ci-dessus (pp. 7-15).

Les formulaires liturgiques commencent avec le Propre du temps (pp. 127-382). Ils ne comportent pas les lectures. Selon le parti adopté dès 1964 pour l'édition française du missel, on a renvoyé au lectionnaire toutes les lectures et les chants intercalaires, réservant pour le missel les monitions, oraisons et antiennes. On en revient ainsi à la conception ancienne du *Liber sacramentorum*, livre du célébrant. Chaque formulaire est disposé de la même manière que dans les fascicules français de l'édition Desclée-Mame : antienne d'entrée, collecte, prière sur les offrandes, antienne de la communion et prière après la communion. On a réservé, autant que possible, une page pour chaque messe. Mais, chaque fois qu'une préface est propre à un seul jour de l'année (par exemple celle du 1<sup>er</sup> dimanche de Carême), on l'a insérée dans le formulaire du jour et non dans l'Ordinaire.

#### *Le Propre du temps.*

L'Avent, qui ouvre le Propre du temps, se présente ainsi : une messe pour chacun des quatre dimanches, six

messes de semaine (lundi, mardi...) pour les fêtes jusqu'au 16 décembre (avec une collecte propre pour chacune des semaines), une messe quotidienne du 17 au 24 décembre au matin.

Le temps de la Nativité comporte les quatre messes de Noël (soir, nuit, aurore, jour), celle de la sainte Famille, les trois messes propres des 29, 30 et 31 décembre, puis celles de sainte Marie Mère de Dieu (1<sup>er</sup> janvier), du 2<sup>e</sup> dimanche après la Nativité (qui sera toujours omis en France), de l'Épiphanie et du Baptême du Seigneur. On trouve enfin six messes de semaine pour les fêtes de ce temps, avec chacune deux collectes, à dire l'une avant et l'autre après l'Épiphanie.

Le Carême est doté, comme par le passé, d'une messe quotidienne, du mercredi des Cendres au mercredi saint. Chaque dimanche jouit d'une préface propre en corrélation avec les évangiles fondamentaux de la catéchèse quadragésimale : tentation, transfiguration, samaritaine, aveuglé, résurrection de Lazare, passion.

Après le Triduum pascal, du soir du jeudi saint au soir du dimanche de la résurrection, le temps pascal est constitué par l'ensemble des formulaires déjà utilisés en France cette année : octave pascale, dimanches de Pâques (du 2<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup>) avec la solennité de l'Ascension, dimanche de la Pentecôte (messes du soir et du jour) ; puis viennent les trois séries de messes de semaine (2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> ; 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ; 7<sup>e</sup> semaines) avec, chaque jour, une collecte propre pour chacune des semaines.

Les messes dominicales et quotidiennes du temps ordinaire comportent trente-quatre formulaires. Elles sont suivies par les quatre solennités du Seigneur, qui tombent durant cette période de l'année : la Sainte Trinité, le Corps et le Sang du Christ, le Sacré-Cœur et le Christ Roi de l'univers.

On peut relever que, mis à part le Triduum pascal, qui a une organisation particulière, le Propre du temps, ou cycle du Seigneur, contient 187 collectes (Avent 30, Nativité 24, Carême 43, Temps pascal 51, Temps ordinaire 39). C'est évidemment sur la valeur de ces textes qu'on jugera avant tout de la qualité du nouveau missel.

#### *L'Ordinaire de la messe.*

L'Ordinaire de la Messe (pp. 383-492) vient après le Propre du temps. Son texte n'a subi aucune modification

qui mérite de retenir l'attention. Mais on a inséré, entre le dialogue initial de la Prière eucharistique et le Canon romain, un recueil de 51 préfaces, dont les 5 préfaces du Temps pascal, les 8 préfaces des dimanches ordinaires, les 6 préfaces communes et les 5 préfaces des messes pour les défunts. Les autres préfaces se trouvent réparties à travers le missel, mais à la fin du volume (pp. 956-959) un index permet de les retrouver toutes. On pourra donc utiliser, en plus de la préface de la Prière eucharistique IV, 82 formulaires, à savoir 41 préfaces du Propre du temps, 14 des fêtes et des mystères du Seigneur, 16 des fêtes des saints et 11 pour diverses célébrations. On ne pouvait évidemment pas imprimer le texte noté de chacune d'elles. On s'est contenté, à l'exemple du Missel ambrosien, d'en donner un modèle selon le ton simple et un autre selon le ton solennel (pp. 914-916).

L'Ordinaire contient un appendice, qui propose les formules *ad libitum* pour la salutation initiale, l'acte pénitentiel et l'acclamation d'anamnèse, ainsi qu'un choix abondant d'introductions et de conclusions brèves pour les préfaces (9 introductions et 13 conclusions).

On peut rattacher à l'Ordinaire de la Messe les formulaires de bénédiction solennelle et les prières sur le peuple. La Présentation du Missel prévoit, en effet, que « en certains jours et à certaines occasions » la bénédiction finale du prêtre « est enrichie et développée par la prière sur l'assemblée ou une autre formule solennelle » (n° 57). La bénédiction solennelle, dans laquelle la triple invocation du prêtre est ratifiée chaque fois par l'Amen de l'assemblée, est déjà entrée en usage avec la liturgie du mariage. Le missel en propose 20 formulaires pour le cours de l'année (5 pour le temps ordinaire) et pour quelques célébrations, entre autres pour les messes des défunts (pp. 495-506). La prière sur le peuple, que l'ancien missel avait conservée durant les fêtes de Carême, n'est plus liée à la liturgie quadragésimale, mais elle peut être dite en toute circonstance. Le nouveau missel en fournit 26 formulaires (pp. 507-511). Mais, qu'il s'agisse de la bénédiction solennelle ou de la prière sur le peuple, le prêtre doit toujours la faire suivre de l'invocation : « *Et benedictio Dei omnipotentis...* »

### *Le Propre des Saints.*

Le Propre des Saints (pp. 513-661) commence avec le mois de janvier et se poursuit jusqu'à la fin de décembre.

On y remarque immédiatement que, non seulement toutes les solennités et les fêtes jouissent de formulaires intégralement propres, mais chaque mémoire est dotée, pour le moins, d'une collecte : 27 d'entre elles ont une messe propre, et 20 autres les trois oraisons.

De plus, pour les mémoires qui n'ont que la collecte propre, on dispose d'une grande variété dans le choix des formulaires de complément, comme l'indiquent les règles initiales (p. 515). On peut d'abord choisir, parmi les divers Communs qui s'adaptent au saint, celui qui exprime le mieux sa personnalité ou convient le mieux à son action, ou encore prendre l'un des Communs généraux des Saints. Pour la mémoire de saint Thomas d'Aquin, on a ainsi le choix entre le Commun des Saints et celui d'un prêtre, d'un religieux et d'un docteur de l'Eglise. On peut enfin puiser dans les messes du temps.

#### *Les Communs.*

Les Communs (pp. 663-726) ont été profondément rénovés. Le fascicule français provisoire des Communs a déjà fait connaître le plan adopté pour cette section du missel. En tête vient le Commun de la Dédicace, qui est assimilée aux fêtes du Seigneur (3 formulaires), puis on trouve successivement le Commun de la Sainte Vierge Marie (7 formulaires), les Communs des Martyrs (13), des Pasteurs (12), des Docteurs (2), des Vierges (4), des Saints et des Saintes (12), ce dernier comportant 6 formulaires généraux, puis des formulaires particuliers pour les religieux (2), pour ceux qui ont exercé les œuvres de miséricorde, pour les éducateurs et pour les saintes femmes (2).

Ces 53 messes constituent un répertoire de qualité, où l'on aura intérêt à puiser pour composer les Propres particuliers, comme le suggère l'Instruction *De Calendariis particularibus* du 24 juin 1970 (n° 42).

#### *Les messes rituelles.*

Le Missel de saint Pie V ne connaissait que la messe de mariage, comme messe rattachée à la célébration d'un sacrement. Désormais tous les sacrements, à l'exception de la pénitence, peuvent se célébrer au cours d'une messe propre. Ces messes sont groupées sous le titre de messes rituelles (pp. 727-768). On trouve d'abord les messes de l'initiation chrétienne : messes des trois scrutins, du baptême en dehors de la Nuit pascale (2 formulaires) et de

la confirmation (3). Puis viennent les messes des ordinations, du viatique et pour les époux, lors de la célébration du mariage (3) et de son anniversaire (3). Suivent enfin les messes de la consécration des vierges, de la profession religieuse (3) et de la rénovation des vœux.

#### *Les messes et oraisons diverses.*

Les messes et oraisons diverses (pp. 768-829) constituent la section la plus neuve du missel, comme le relève le préambule de la Présentation générale : « Une partie du nouveau missel rattache plus clairement la prière de l'Eglise aux besoins de notre temps... Certaines prières, comme les oraisons pour l'Eglise, les laïcs, la sanctification du travail des hommes, la communauté de toutes les nations, et pour certains besoins propres à notre époque, ont été entièrement composées à neuf, en empruntant les pensées et souvent les termes mêmes des récents documents conciliaires » (n° 15).

Les quarante-six titres ont été groupés sous les quatre chefs d'intentions de la prière universelle : pour l'Eglise (16), pour les affaires publiques (7), en certaines circonstances d'intérêt général (16) et pour certains besoins particuliers (7). Comme cette catégorie de messes fait l'objet d'un article spécial dans ce cahier de *La Maison-Dieu*, il est inutile de s'attarder à en donner une analyse détaillée.

#### *Les messes votives.*

Les messes votives (pp. 831-850) répondent à la définition qui en est donnée dans la Présentation du Missel. Ce sont des messes « choisies librement selon la piété des fidèles, pour commémorer des mystères du Seigneur, ou pour honorer la Vierge Marie ou les saints » (n° 329) : messes de la sainte Trinité, de la sainte Eucharistie (2 formulaires), du saint Nom de Jésus, du Précieux Sang, du Sacré-Cœur, du Saint-Esprit (3), de la Sainte Vierge (on renvoie au Commun), des Anges, de saint Joseph, de tous les Apôtres, de saint Pierre, de saint Paul, d'un seul Apôtre et de tous les saints.

#### *Les messes des défunts.*

Les messes des défunts (pp. 851-886) marquent un progrès très notable par rapport aux anciens formulaires : non seulement elles sont plus nombreuses (c'est ainsi qu'on

trouve des messes propres pour les funérailles et pour l'anniversaire au temps pascal, ainsi que pour les funérailles des enfants), mais on a veillé à mettre davantage en lumière l'aspect pascal de la mort chrétienne, selon la prescription du Concile<sup>2</sup>, et on a créé des oraisons répondant mieux aux circonstances qui ont marqué la vie ou la mort du défunt : pour un jeune, pour un défunt qui a travaillé longtemps au service de l'Évangile, pour quelqu'un qui a beaucoup souffert, lors d'une mort subite.

### *Appendice.*

L'Appendice (pp. 887-946) contient trois séries de formulaires. On y trouve d'abord le rite de l'aspersion de l'eau bénite, ainsi que onze spécimens d'intentions pour la Prière universelle. Le rite de la préparation et de l'aspersion de l'eau bénite a été totalement rénové. Il peut désormais être célébré à toutes les messes dominicales, où il tient lieu d'acte pénitentiel. Il prend place après la salutation initiale du prêtre. L'aspersion achevée, celui-ci entonne le *Gloria in excelsis*.

On trouve ensuite tout le bloc des prières privées de préparation à la messe et de l'action de grâce, qui avait été inséré progressivement dans l'ancien missel. On peut se demander si de telles prières, héritées des Livres d'Heures du bas Moyen Age, sont dignes de figurer dans le missel romain. On aimerait savoir combien de prêtres les utilisent, car un flot de prières vocales ne remplace pas quelques minutes de vrai recueillement. Il eût été, en tout cas, indispensable de les réviser, d'en supprimer un certain nombre, d'y ajouter quelques psaumes et hymnes liturgiques et, en tout premier lieu, le Prologue de saint Jean.

L'Appendice s'achève sur trente-cinq pages de mélodies : chants de l'Ordinaire de la messe, de la salutation initiale à la bénédiction de renvoi, chants de l'office de la Passion et de la Veillée pascale.

## **2. Du Missel de saint Pie V au Missel de Paul VI 1570-1970**

La Constitution conciliaire demande que, dans la réforme liturgique, « les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte

2. Const. *De sacra Liturgia*, art. 81.

organique » (art. 23). Il convenait que la règle fût appliquée avec le plus grand soin dans la refonte du missel. Le pape Paul VI a tenu à le rappeler à plusieurs reprises.

Le Missel du Concile de Trente, promulgué en 1570 par saint Pie V et sans cesse adapté par ses successeurs aux besoins nouveaux de l'Église, devait donc servir de base au travail de rénovation. Dans la Constitution apostolique *Missale romanum*, qui promulgue le nouveau missel, le pape a tenu à souligner les qualités du Missel tridentin : « Durant quatre siècles, non seulement il a fourni aux prêtres du rite latin la norme de la célébration de l'Eucharistie, mais encore les missionnaires l'ont répandu dans presque tout l'univers. De nombreux saints ont nourri leur vie spirituelle de ses lectures bibliques et de ses prières, dont l'ordonnance remontait pour l'essentiel à saint Grégoire le Grand. »

#### *La nécessité d'un nouveau missel.*

Si le missel romain, hérité de la tradition, constituait vraiment ce chef-d'œuvre de la liturgie occidentale que, de dom Guéranger à Edmund Bishop, tous les liturgistes se sont plu à exalter depuis un siècle, pourquoi avoir voulu le remplacer ? Paul VI nous répond, en notant d'abord que le renouveau liturgique des trente dernières années a suscité des besoins nouveaux : besoin d'une participation plus active du peuple de Dieu à la célébration, besoin de renouer, par-delà le Moyen Age, avec les formes du culte simples et facilement intelligibles, qui avaient trouvé leur expression dès les premiers siècles, et il donne comme exemple la restauration de la Veillée pascale entreprise par Pie XII.

Mais surtout, déclare le pape, c'est le Concile qui a suscité la refonte du missel, en décrétant que « les textes et les rites doivent être organisés de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient » (art. 21), en ordonnant « que l'Ordo de la messe soit révisé » (art. 50), en prescrivant une refonte profonde du lectionnaire (art. 51).

Il se trouve d'ailleurs que notre époque, bénéficiant des résultats acquis par la science liturgique depuis surtout la fin du 19<sup>e</sup> siècle, se trouvait plus apte qu'aucune autre à mener à bien cette rénovation du missel romain, comme le pape l'a rappelé.

Ajoutons que, dès le lendemain du Concile, l'usage des langues vivantes a posé des problèmes d'expression, dont



personne jusque-là n'avait perçu l'ampleur. De nouvelles Prières eucharistiques durent rapidement prendre place à côté du Canon romain, ouvrant la voie à une révision fondamentale des formulaires de la prière liturgique.

*Un approfondissement de la tradition.*

Comment allait-on mener à bien une révision d'une telle ampleur sans opérer une rupture irréparable dans la tradition romaine ? Tout simplement en approfondissant la notion de tradition, ainsi que l'expose le préambule de la Présentation générale du Missel. De ce point de vue, le préambule revêt une grande importance<sup>3</sup>.

Le Missel de Paul VI se veut aussi fidèle que celui de Pie V à la *norma Patrum* qui, à quatre siècles de distance, a constitué l'un des principes directeurs de la réforme liturgique. Mais les conditions dans lesquelles s'est opérée la réforme sont très différentes au 20<sup>e</sup> siècle de ce qu'elles étaient au 16<sup>e</sup> et, de 1570 à 1970, le contenu de la tradition s'est considérablement enrichi.

La réforme liturgique décrétée par le Concile de Trente s'est faite dans un contexte polémique. En un temps de mise en cause radicale de la foi catholique concernant la nature sacrificielle de la messe, le sacerdoce ministériel du prêtre, la présence réelle et permanente du Christ dans le sacrement, pour le pape saint Pie V le souci premier était de maintenir la tradition la plus immédiate, injustement contestée, et donc de réduire au minimum les modifications rituelles ou les changements dans les textes. De plus, en raison des progrès rapides du Protestantisme, on avait le désir de faire vite. C'est pourquoi le Missel de 1570 diffère assez peu du premier missel romain imprimé à Milan en 1474<sup>4</sup>. Pouvait-on d'ailleurs aller beaucoup plus loin dans l'investigation ? La connaissance des sources était encore fort rudimentaire. On n'ignorait pas toutefois, par exemple, que les prières privées de l'offertoire, critiquées par certains Pères du Concile, étaient encore inconnues à Rome du temps d'Innocent III, mais on n'osa pas se résoudre à les abolir.

Bientôt cependant la science liturgique allait prendre son

3. *Missale Romanum*, pp. 19-26. Traduction française *supra*, pp. 7-15.

4. *Missale Romanum Mediolani 1474*, edited by Robert Lippe. Vol. I : *Text*, London, 1899 ; vol. II : *A collation with other editions printed before 1570*, London, 1907.

essor : en 1571, Pamelius publie à Cologne la première édition du sacramentaire grégorien, mais il faudra attendre 1680 pour connaître le gélasien (édition de Tommasi) et 1735 pour avoir en main le léonien (édition de Bianchini), ces sources majeures de la liturgie romaine. L'Eu-chologe byzantin de Goar paraîtra en 1647 et la première collection des Prières eucharistiques orientales en 1700-1702 (Renaudot). De ces acquisitions de la science liturgique devait d'ailleurs naître en France le désir d'une révision et d'un enrichissement du missel et du bréviaire romain : le Missel parisien de Charles de Vintimille paraît en 1738 ; il avait été précédé du Bréviaire en 1736.

Depuis lors les sources liturgiques se sont multipliées. Non seulement nous possédons les éditions critiques des principaux sacramentaires romains, ambrosiens, gallicans, hispaniques et celtiques, ainsi que celles des textes majeurs de l'Orient, mais une série de découvertes a permis de connaître les tout premiers formulaires de la liturgie chrétienne, comme la *Didachè* (1883) et la *Tradition apostolique* d'Hippolyte (1900). Si les sources se sont multipliées, on dispose également de connaissances plus perfectionnées pour les interpréter, en les replaçant dans leur contexte théologique et leurs milieux originels : la catéchèse eucharistique des Pères de l'Eglise est peu à peu arrachée au secret des bibliothèques, tandis que la connaissance des communautés sémitiques chrétiennes, du monachisme égyptien, du monde byzantin, du haut Moyen Age latin, aide à mieux comprendre les liturgies qui en sont issues.

Avoir le culte de la tradition, en 1970, ne consiste pas à s'accrocher désespérément à un Missel de saint Pie V plus ou moins mythique, car ce missel n'est pas demeuré immuable, de sa première édition en 1570 à la dernière en 1962, mais c'est faire sienne la totalité de la prière de l'Eglise dans l'espace et dans le temps, sans oublier le présent, car la tradition est un présent enraciné dans le passé. La Prière eucharistique II, qui est une adaptation de la prière d'oblation d'Hippolyte, et dont l'intercession s'inspire de la *Didachè*, est aussi traditionnelle que le Canon romain, contemporain de saint Ambroise. Mais il en va de même de la Prière eucharistique IV qui, tout en s'apparentant aux anaphores de type syro-byzantin, n'en porte pas moins la marque de la théologie de Vatican II et de la sollicitude universelle de l'Eglise de notre temps.

*Une ouverture au présent de l'Eglise et du monde.*

Il ne pouvait s'agir uniquement, pour le Missel de Paul VI, d'assurer son enracinement dans le passé. C'est pourquoi, lit-on dans le préambule, « une partie du nouveau missel rattache plus clairement la prière de l'Eglise aux besoins de notre temps ». Cette ouverture au présent de l'Eglise et du monde se manifeste sur deux plans, celui du champ des intentions de la prière et celui du langage. Le premier n'a pas fait difficulté pour les rédacteurs. C'est ainsi que des formulaires nouveaux permettront de prier pour l'Eglise locale, le concile ou le synode, les diacres, les religieux, les laïcs, pour la patrie, l'ONU, le progrès des peuples, la sauvegarde de la paix et de la justice, pour la sanctification du travail humain, ceux qui souffrent de la faim, les personnes déplacées.

Quant à l'adaptation du langage liturgique à notre temps, elle est d'autant plus ardue qu'en tous les domaines d'expression le langage est actuellement en recherche. On a veillé à écarter un vocabulaire de la pénitence, issu de milieux ascétiques de l'antiquité qui portaient un jugement par trop négatif sur les réalités terrestres ; c'est ainsi qu'on a adapté, entre autres, le célèbre *terrena despiciere*.

De plus, on a introduit quelques thèmes qui sont aujourd'hui au centre de la réflexion chrétienne, comme la solidarité de l'Eglise avec tous les hommes, l'œcuménisme, l'eschatologie, et surtout le mystère pascal. Mais il est évident que l'ouverture n'a pu être que limitée. Est-il d'ailleurs possible pour une euchologie latine d'aller plus loin sans sombrer dans le ridicule de certaines entreprises en faveur du latin vivant ?

La poétique d'André Chénier : « Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques » n'a jamais suscité qu'un académisme stérilisant. Les « pensers nouveaux » appellent un langage nouveau, diversifié selon les cultures. La latinité liturgique doit viser à la qualité, voire à l'élégance, mais demeurer modeste en ses ambitions. Ce faisant, elle exerce une fonction de première importance, car l'élaboration d'un nouveau langage liturgique ne peut être qu'une œuvre de longue haleine. Elle suppose, au départ, une traduction intelligente du Missel et du Lectionnaire de Paul VI et leur lente assimilation.

### 3. Les normes de la célébration de la messe

L'ancien missel commençait par une série de documents réglementant la célébration de la messe au long de l'année. On y traitait successivement de l'année et du calendrier, des rubriques générales du missel, des rites de la messe (*Ritus servandus*) et des défauts pouvant survenir au cours de la célébration. La promulgation par Jean XXIII, en 1960, du Code des rubriques devait amener une modification assez profonde de l'ensemble dans l'édition de 1962 : une partie du Code des rubriques remplaça les rubriques générales, et on retoucha aussi bien le calendrier que les rites de la messe et le traité des défauts.

Dans le nouveau missel, la Présentation générale tient lieu à la fois des rubriques, des rites de la messe et du traité des défauts. Quant aux pages consacrées à l'année et au calendrier, elles ont été remplacées par les Normes universelles de l'année liturgique, que précède le motu proprio *Mysterii paschalis*, et par le Calendrier romain général. Toutes les questions relatives au comput pascal ont été omises : en attendant que l'accord se fasse entre les Eglises chrétiennes pour la fixation de la Pâque à un dimanche déterminé d'avril, on utilisera pour connaître la date de Pâques le tableau des principales célébrations de l'année liturgique de la page 125.

Le commentaire de la Présentation générale du Missel<sup>5</sup> demanderait à lui seul un article étendu. On se contentera ici d'attirer l'attention sur les points les plus saillants de chacun de ses chapitres.

#### *Importance et dignité de la célébration eucharistique.*

Le chapitre 1<sup>er</sup> de la Présentation du Missel est immédiatement précédé du Préambule. Tandis qu'on trouve en celui-ci le rappel de la foi inchangée de l'Eglise concernant la nature sacrificielle de la messe, le mystère de la présence réelle du Seigneur sous les espèces eucharistiques, la nature du sacerdoce ministériel des prêtres et celle du sacerdoce royal des fidèles, le chapitre 1<sup>er</sup> expose d'une

5. La traduction de l'*Institutio generalis Missalis*, publiée avec l'*Ordo Missae* en 1969, figure en tête des éditions françaises du Missel. Les modifications apportées dans l'édition typique du *Missale Romanum* ont été traduites dans la *Doc. Cath.*, 67 (1970), pp. 710-715.

manière synthétique quelques principes doctrinaux ayant directement trait à l'organisation de la célébration.

C'est parce que la messe est une « action du Christ et du peuple de Dieu organisée hiérarchiquement » (n° 1) que sa célébration doit être réglée « de telle façon que les ministres et les fidèles y participent selon leur condition » (n° 2). Pour que la participation de tous soit fructueuse, on devra « tenir compte de la nature de chaque assemblée et des diverses circonstances qui la caractérisent » (n° 3). C'est pour cela que le missel nouveau présente un choix abondant « des formes et des éléments », qui permettront d'adapter la célébration « aux personnes et aux lieux » (n° 5). Pour nombre d'éléments, le choix sera fait par les Conférences épiscopales en fonction « des traditions et de la mentalité des peuples, des régions et des différentes assemblées » (n° 6). Toutefois, même si le peuple est absent, « la célébration eucharistique possède toujours son efficacité et sa dignité, car elle est l'acte du Christ et de l'Eglise, dans lequel le prêtre agit toujours pour le salut du peuple » (n° 4).

Comme on le voit, il ne s'agit ici que d'un rappel des principes directeurs de la célébration de la messe déjà exposés à plusieurs reprises, en particulier dans l'Instruction *Eucharisticum mysterium* de 1967. Il serait d'une insigne mauvaise foi de prétendre que la Présentation du Missel nie ce qu'elle n'affirme pas explicitement.

### *Les structures de la messe.*

Le chapitre 2 donne son style à la Présentation du Missel, dont il constitue en quelque sorte le noyau. Contrairement aux rubriques antérieures, qu'il s'agisse de celles de Pie V ou de celles de Jean XXIII, il n'est pas seulement descriptif, mais explicatif. Il ne se contente pas, par exemple, de dire que la messe commence par le chant d'entrée, mais il expose le but de ce chant qui est « d'ouvrir la célébration, de favoriser l'union des fidèles rassemblés, d'introduire leur esprit dans le mystère du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la procession du prêtre et des ministres » (n° 25). Il découle de cette analyse que le chant d'entrée a une fonction à remplir, même si les circonstances de lieu ou le petit nombre de fidèles rassemblés ne permet pas de faire une procession d'entrée, et que la traduction française « chant d'ouverture » est parfaitement justifiée. Une telle méthode de présentation des structures

de la messe a une grande portée pastorale, et il serait souhaitable que ce chapitre figurât en tête des livrets édités à l'usage des fidèles.

L'exposé commence par une description de l'assemblée eucharistique, « rassemblement local de la sainte Eglise » au milieu duquel le Christ est présent, selon sa promesse, d'une présence multiforme et progressive : « Le Christ est réellement présent dans l'assemblée elle-même réunie en son nom, dans la personne du ministre, dans sa parole, et aussi, mais de façon substantielle et continuelle, sous les espèces eucharistiques » (n° 7). On retrouve ici l'enseignement du Concile sur les divers modes de la présence du Christ dans l'assemblée liturgique, repris par Paul VI dans l'encyclique *Mysterium fidei* et par l'Instruction *Eucharisticum mysterium*<sup>6</sup>.

Les structures de la messe sont ensuite présentées sous deux aspects. On expose d'abord les divers éléments de la célébration, puis son déroulement.

De la présentation des divers éléments de la messe, on retiendra avant tout l'importance respective qui est attribuée à chacun d'eux. En premier lieu vient la lecture et l'explication de la parole de Dieu, car « lorsqu'on lit dans l'Eglise la sainte Ecriture, c'est Dieu lui-même qui parle à son peuple, et c'est le Christ, présent dans sa Parole, qui annonce son Evangile » (n° 9). On énumère ensuite tout ce qui revient au prêtre : d'abord les « prières présidentielles », dont la principale est la Prière eucharistique, qui constitue « le sommet de toute la célébration » (n° 10) ; puis les monitions, les formules d'introduction et de conclusion (n° 11) ; enfin les prières que le prêtre dit à voix basse « en son nom propre, afin d'accomplir son ministère avec attention et piété » (n° 13). Après les prières sacerdotales, on doit accorder la plus grande importance aux dialogues entre le prêtre et le peuple, aux acclamations du peuple (nos 14-15), à la préparation pénitentielle, à la profession de foi, à la Prière universelle et à l'Oraison dominicale (n° 16). Pour juger de l'importance respective des diverses formules, il convient de distinguer celles qui ont une valeur en elle-même, comme le *Gloria*, le psaume responsorial, le *Sanctus*, l'acclamation d'anamnèse, et celles qui ont pour but d'accompagner un rite, tel l'*Agnus Dei*, dont le chant

6. Const. *De sacra Liturgia*, art. 7 ; Encycl. *Mysterium fidei*, A.A.S., 57 (1965), p. 773 ; Instr. *Eucharisticum mysterium*, n° 9.

accompagne la fraction du pain (n° 17). On expose ensuite la façon de prononcer les différents textes (n° 18), l'importance du chant, en évoquant le « *cantare amantis est* » d'Augustin (n° 19), les gestes et les attitudes du corps ; mais pour déterminer celles-ci on s'en remet aux conférences épiscopales, car les mêmes attitudes n'ont pas une signification identique dans toutes les régions (n°s 20-22). Une dernière remarque concerne les moments de silence (n° 23). On sait avec quel succès a été introduit partout le silence après la communion.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la présentation des différentes parties de la messe (n°s 24-57). Comme on l'a dit plus haut au sujet du chant d'entrée (n° 25), chaque pièce est d'abord présentée en quelques mots très concis, qui font connaître sa nature et sa raison d'être dans la célébration, puis on expose son mode d'exécution. On notera, en particulier, la présentation qui est faite de la prière eucharistique, « prière d'action de grâce et de consécration ». « Le sens de cette prière est que toute l'assemblée des fidèles s'unisse au Christ dans la confession des hauts faits de Dieu et dans l'offrande du sacrifice » (n° 54). La définition de la prière eucharistique est suivie de l'analyse de ses principaux éléments et des modalités de la participation du peuple à cette prière (n° 55).

#### *Les offices et les ministères à la messe.*

Bien que l'objet du chapitre 3 semble limité, sa rédaction n'a pas été sans réserver des difficultés. Elle a exigé plusieurs schémas successifs. Il s'agissait, en effet, de présenter les divers ministères liturgiques non plus selon l'ordonnance rigoureusement pyramidale de l'Instruction de 1958 dans son paragraphe *De personis quae in Musica sacra et sacra Liturgia praecipuas partes habent* (n°s 93-103), mais conformément à la théologie de *Lumen gentium* sur l'Eglise peuple de Dieu. Si le résultat est bon, certains ne le trouveront peut-être pas encore tout à fait satisfaisant, car on y expose les ministères de l'Ordre sacré avant d'avoir formulé la fonction globale du peuple de Dieu. C'est qu'on a voulu affirmer le caractère *sui generis* du sacerdoce ministériel de l'évêque et du prêtre, ainsi que de la fonction diaconale, tandis que tous les autres ministères sont des fonctions remplies par des membres du peuple.

C'est ainsi que se justifie le plan adopté : après avoir rappelé que l'assemblée célébrante est, dans la diversité

de ses ordres et de ses ministères, une manifestation du mystère de l'Eglise (n° 58), on y traite des offices et ministères de l'Ordre sacré (nos 59-61), puis de l'office et de la fonction du peuple de Dieu (nos 62-64) et enfin des ministères particuliers (nos 65-73). Dans sa présentation synthétique des ministères de l'évêque, du prêtre et du diacre, notre texte insiste sur la dépendance de toute célébration eucharistique par rapport à l'évêque, dans une affirmation qui fait écho à saint Ignace d'Antioche : « Toute célébration légitime de l'Eucharistie est dirigée par l'évêque, soit par lui-même, soit par les prêtres qui le secondent » (n° 59). Ignace écrivait aux Smyrniotes : « Ne regardez comme valide que l'Eucharistie célébrée sous la présidence de l'évêque ou de son délégué » (*Smyrn.* VIII, 1). En exposant les ministères particuliers, on ne donne leurs noms propres qu'au lecteur, au psalmiste et au commentateur (nos 66-68). Pour les autres fonctions, chaque assemblée trouvera les ministres dont elle aura besoin et elle les désignera par des noms faciles à comprendre dans une région donnée. Le numéro 70 constitue une ouverture timide au ministère féminin. Mais pourquoi vouloir interdire à la femme l'accès au sanctuaire, même quand on lui confie la proclamation de la parole de Dieu (66), alors qu'on déclare plus loin que « c'est de l'ambon que sont faites les lectures », de telle sorte que « les fidèles voient et entendent bien les ministres » (272) ? Si l'on charge la femme d'un ministère, il est évident qu'on doit lui donner les moyens techniques de le remplir.

Retenons la recommandation finale : « La préparation pratique de chaque célébration liturgique doit se faire en bon accord entre ceux que cela concerne, soit quant aux rites, soit quant à la pastorale et à la musique, sous la direction du recteur de l'église, et aussi en écoutant les avis des fidèles pour ce qui les concerne directement » (n° 73). Si cette règle d'or était partout observée, les célébrations y gagneraient étonnement en qualité. La médiocrité provient toujours de l'improvisation.

#### *Les diverses formes de célébration de la messe.*

Le chapitre 4, qui traite des diverses formes de célébration de la messe, est purement descriptif. Il correspond à l'ancien *Ritus servandus in celebratione Missae*, auquel il ajoute, sans en rien modifier, l'essentiel du *Ritus ser-*



*vandus in concelebratione Missae* et du *Ritus communionis sub utraque specie* promulgués en 1965.

A la différence du *Ritus servandus* du Missel de saint Pie V, il décrit la célébration de la messe non à partir de la messe privée, mais à partir de la messe avec peuple, qu'il présente comme la « messe typique » (n° 78). De plus, il entre beaucoup moins dans les détails, laissant au prêtre une initiative plus grande.

On ne fera pas ici l'analyse de ce chapitre, le plus long de la Présentation du Missel (nos 74-252). Qu'il suffise de relever son plan. Il expose d'abord le déroulement de la messe avec peuple (nos 77-152), puis des messes concélébrées (nos 153-208) et de la messe en l'absence de peuple (nos 209-231), indiquant même les aménagements à prévoir pour la célébration sans ministre (n° 211). La dernière partie donne « quelques règles valables pour toutes les formes de messe » (nos 232-252). C'est là qu'a été inséré le rite de la communion sous les deux espèces. La liste des cas où, au jugement de l'évêque, la communion au calice est permise (n° 242) est pratiquement celle qui avait été établie dans l'Instruction *Eucharisticum mysterium* (n° 32). On n'oubliera pas que cette législation a été complétée et précisée par l'Instruction du 29 juin 1970 sur une plus large faculté d'administrer la communion sous les deux espèces (*infra*, pp. 86-90).

#### *Disposition et décoration des églises pour la célébration de l'Eucharistie.*

Le document historique qui aura amené en peu d'années la transformation de l'aménagement intérieur des églises à travers le monde, en vue du renouveau de la célébration de l'Eucharistie, demeure incontestablement l'Instruction *Inter oecumenici* de 1964 (nos 90-99). La Présentation générale du Missel marque pourtant un progrès par rapport à l'Instruction de 1964 et au complément que lui apporta l'Instruction *Eucharisticum mysterium* (nos 24 et 52-57), sinon dans ses dispositions pratiques, qui demeurent à peu près les mêmes, du moins dans la manière dont les normes sont définies. En 1964, *Lumen gentium* n'était pas encore paru, et son ecclésiologie ne se fait jour que timidement dans les premiers documents de la réforme liturgique.

L'Instruction part des choses et la Présentation des personnes. La première commence par ces mots : « En

érigeant des églises nouvelles » (n° 90), la seconde ouvre le chapitre 5 en ces termes : « Pour la célébration de l'Eucharistie, le peuple de Dieu se rassemble généralement dans une église ou, à défaut, dans un autre lieu honorable » (n° 253). On lit plus loin : « Il faut que le plan d'ensemble de l'édifice soit conçu de manière à offrir l'image de l'assemblée qui s'y réunit, permettre la répartition harmonieuse de tous, et favoriser le juste accomplissement de chaque fonction » (n° 257). La disposition du sanctuaire, de l'autel, du lieu de la présidence, de l'ambon, de la place destinée aux fidèles avec le lieu de la chorale, « tout en exprimant l'ordre hiérarchique et la diversité des fonctions, devra aussi assurer une unité profonde et organique de l'édifice, qui mettra en lumière l'unité de tout le peuple de Dieu » (n° 257). On le voit, l'église consiste d'abord dans le peuple rassemblé, selon la conception paulinienne (Rm 16, 5 ; 1 Co 14, 35), qui s'exprimait encore, au tournant des 4<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> siècles, dans la mosaïque absidiale de la basilique pudentienne à Rome : *Dominus conservator ecclesiae pudentianae*. Mais l'église matérielle est aussi « le signe de cette Eglise spirituelle, que les fidèles sont chargés de construire et d'amplifier en vertu de leur profession de chrétiens » (n° 255). A cette théologie de l'église-édifice font écho, dans le missel et le lectionnaire, les divers formulaires de la dédicace.

Le même progrès dans la formulation doctrinale se manifeste au sujet de l'autel. L'instruction *Eucharisticum mysterium* voulait « qu'il apparaisse toujours comme signifiant le Christ lui-même, comme étant le lieu où s'accomplissent les mystères du salut, et le centre de l'assemblée des fidèles » (n° 24). La Présentation ne s'arrête pas au symbolisme de l'autel image du Christ, mais elle va à l'essentiel en disant qu'il est la table du Seigneur : « L'autel, où le sacrifice de la Croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur, à laquelle, dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer ; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie » (n° 259). Le symbolisme traditionnel de la pierre est maintenu (n° 263), mais il ne constitue plus un absolu, puisqu'on peut faire des autels avec une autre matière et que l'usage de la pierre d'autel n'est plus obligatoire (n° 265). De même, ni l'Instruction sur le culte de l'Eucharistie, ni la Présentation ne font allusion au « tombeau » des martyrs dans leur définition de l'autel. Si respectable que soit la tradition

de déposer des reliques des martyrs sous l'autel, il ne convient pas de la majorer. Aussi un tel usage n'est-il plus obligatoire : « *opportune servetur* », dit-on dans une formule qui a un sens juridique précis.

*Ce qui est requis pour la célébration de la messe.*

Le début du chapitre 6 (nos 281-286) a recueilli l'essentiel de l'ancien traité *De defectibus*, en rappelant les règles relatives à la matière du repas eucharistique. On aurait pu souhaiter un assouplissement de la loi qui impose l'usage du pain azyme dans l'Eglise latine, d'autant que cet usage ne semble pas antérieur à l'époque carolingienne. Avec les onctions dans les ordinations et la consécration des autels, l'introduction de son usage appartient à un mouvement de judaïsation du culte chrétien, caractéristique de cette époque. A défaut d'une modification de la discipline, le document insiste sur la nécessité de fabriquer un pain eucharistique qui « apparaisse vraiment comme une nourriture » et permette de « rompre vraiment l'hostie en plusieurs morceaux », afin de les distribuer à quelques fidèles au moins. Ainsi « le geste de la fraction du pain, qui désignait à lui seul l'Eucharistie à l'âge apostolique, manifesterà plus ouvertement la valeur et l'importance du signe de l'unité de tous en un seul pain, et du signe de la charité, du fait qu'un seul pain est partagé entre frères » (n° 283).

La suite du chapitre (nos 287-312) est consacrée aux vases sacrés et aux vêtements liturgiques, ainsi qu'au mobilier d'église en général. On peut y constater une volonté d'ouverture aux diverses cultures, ainsi qu'à l'évolution en ce qui concerne le choix des matières destinées à la fabrication des œuvres d'art, à l'ameublement et aux vêtements. Une grande liberté est laissée, en ce domaine, au jugement des Conférences épiscopales (nos 288, 290, 304, 305, 308). Ici encore il convient de souligner le souci de donner un fondement théologique à la législation. Voici, par exemple, comment on justifie l'obligation d'user de vêtements particuliers dans la célébration de la messe : « Dans l'Eglise, qui est le corps du Christ, tous les membres n'exercent pas la même fonction. Cette diversité des ministères dans l'accomplissement du culte se manifeste extérieurement par la diversité des vêtements liturgiques. Par conséquent, ceux-ci doivent être le signe de la fonction propre à chaque ministre. Il faut cependant que ces vête-

ments contribuent aussi à la beauté de l'action liturgique » (n° 297).

*Comment choisir la messe et ses différentes parties.*

L'objectif du chapitre 7 est formulé dès la première phrase : « L'efficacité pastorale de la célébration sera certainement accrue si les textes des lectures, des prières et des chants correspondent bien, dans la mesure du possible, à l'état de préparation spirituelle et à la mentalité des participants » (n° 313). Si l'on compare ces pages (n°s 313-325) à celles qui leur correspondent dans le Code des rubriques (n°s 274-387), on percevra l'ampleur du changement de mentalité. Le prêtre n'y apparaît plus comme l'exécutant d'un rituel immuable, mais comme le responsable de la prière de ses frères : « En organisant la messe, il considérera davantage le bien spirituel de l'assemblée que ses idées personnelles » (*ibid.*). C'est ainsi que, « là où les fidèles sont attachés aux mémoires facultatives de la Vierge Marie ou des saints, on en célébrera au moins une messe, pour satisfaire leur légitime piété » (n° 316).

Si un éventail assez large se présente, en dehors des dimanches et fêtes, pour le choix de la messe (n°s 314-316), des options sont également offertes dans le choix des lectures (n°s 318-319) et des prières (n°s 321-325). C'est, comme il convient, dans les messes pour des groupes particuliers que les possibilités de choix sont les plus larges. Il est alors permis au prêtre « de lire des textes mieux adaptés à la célébration particulière, pourvu qu'on les choisisse dans un lectionnaire approuvé » (n° 319). Il est évident qu'il s'agit d'un lectionnaire biblique : la liturgie de la Parole est une célébration de la Parole de Dieu et non de l'enseignement d'un auteur ecclésiastique ou profane.

Le chapitre 7 a reçu plusieurs modifications dans son édition définitive. En particulier la première partie du numéro 316 a été presque entièrement refaite, afin de préciser la façon dont doivent être célébrées les mémoires facultatives au temps de l'Avent et du Carême. De même déclare-t-on désormais au numéro 322 qu'« on peut utiliser une prière eucharistique ayant une préface propre et garder cette préface même lorsqu'à la messe on devrait dire une préface du temps ».

*Messes et oraisons pour des nécessités diverses, messes et oraisons votives, messes des défunts.*

Le huitième et dernier chapitre, assez court (nos 326-341), a pour but d'indiquer les circonstances et les jours où il est permis de célébrer ces trois catégories de messes. Il ne manque pas toutefois de mettre en lumière le caractère pascal de leur célébration, « presque tous les événements de la vie étant sanctifiés, chez les fidèles bien disposés, par la grâce divine qui découle du mystère pascal » (n° 326), l'Eglise offrant pour les défunts « le sacrifice eucharistique de la Pâque du Christ » (n° 335).

La Présentation du Missel s'achève en ces pages dans la perspective résolument théologique et pastorale, qui la caractérise : après avoir affirmé que l'Eucharistie est « le sacrement des sacrements » (n° 326), elle recommande à la sollicitude des pasteurs les assemblées souvent peu croyantes réunies à l'occasion des funérailles, rappelant que « les prêtres sont les ministres de l'Évangile du Christ pour tous les hommes » (n° 341).

#### 4. Les prières du missel

Entre toutes les prières du missel, « c'est la prière eucharistique qui occupe la première place, car elle est le sommet de toute la célébration. Viennent ensuite les oraisons, c'est-à-dire la prière d'ouverture (collecte), la prière sur les offrandes et la prière après la communion » (*Présentation générale*, n° 10). L'importance de ces prières, dites « présidentielles », fait que le plus grand soin a dû être apporté dans la révision des formulaires anciens et la création des nouveaux.

Les trois prières eucharistiques, qui s'ajoutent au Canon romain, ont été publiées le 23 mai 1968. La pièce maîtresse du nouveau missel se trouvait ainsi mise la première au service de l'assemblée liturgique. Le texte de ces prières n'a pas subi la moindre correction dans l'édition typique de 1970. Aussi pouvons-nous renvoyer pour l'étude de leur composition à l'article publié dans le numéro 94 de *La Maison-Dieu*<sup>7</sup>.

Les prières eucharistiques II et IV jouissent d'une pré-

7. P. JOUNEL : *La composition des nouvelles prières eucharistiques*, dans *La Maison-Dieu* 94 (1968), pp. 38-77.

face propre. Pour les deux autres, on dispose du corpus des 82 préfaces dont il a déjà été question dans l'analyse du contenu du missel (*supra*, p. 19). Leur rédaction a été menée en même temps que celle des autres prières présidentielles, par la même équipe de travail, et selon le même procédé. C'est ce processus d'élaboration que nous voudrions évoquer.

### *L'utilisation des sources liturgiques.*

Le travail a commencé par une enquête systématique parmi les sources liturgiques latines, de manière à ne laisser de côté aucun formulaire de qualité qu'aurait pu nous léguer la tradition. Le but de cette recherche n'était pas d'ordre scientifique : il ne s'agissait pas de restaurer le texte original de telle oraison du missel, mais de trouver pour aujourd'hui la meilleure expression de la prière. Quand le texte original était plus riche que le formulaire usuel, on l'a réintroduit avec satisfaction, non sans y apporter d'ailleurs telle modification, si cela semblait souhaitable. Mais lorsque la formulation initiale avait été améliorée ultérieurement, on n'a jamais hésité à conserver le texte le plus récent.

On trouvera un exemple du mode d'utilisation des sources dans la collecte du jour de Pâques, dont voici le texte selon le Missel de saint Pie V, selon la source ancienne réemployée et selon le Missel de Paul VI.

<i>Missel de S. Pie V</i>	<i>Missale gallicanum vetus</i>	<i>Missel de Paul VI</i>
---------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Deus, qui hodierna die, per Unigenitum tuum, aeternitatis  
nobis aditum, devicta morte, reserasti,

vota nostra, quae  
praeveniando aspi-  
ras, etiam adiuvan-  
do proseguere.

da nobis, quae-  
sumus, ut qui resur-  
rectionis dominicae  
sollemnia colimus,  
per innovationem  
tui Spiritus *a mor-  
te animae* resurga-  
mus.

da nobis, quae-  
sumus, ut qui resur-  
rectionis dominicae  
sollemnia colimus,  
per innovationem  
tui Spiritus *in lu-  
mine vitae* resur-  
gamus.

La variante porte sur la seconde partie de l'oraison. La demande du Missel de saint Pie V, qui reproduit le sacramentaire grégorien, n'avait rien de spécifiquement pascal. On a donc préféré reprendre le texte du sacra-

mentaire gélasien, dans la version légèrement améliorée du *Gallicanum vetus*. Toutefois, il a semblé que la grâce de Pâques ne consistait pas seulement à ressusciter « de la mort de l'âme », mais à entrer dès maintenant en espérance dans le mystère de la résurrection totale, en communion avec le Christ qui est la résurrection et la vie ; aussi demande-t-on au Seigneur de ressusciter *in lumine vitae*. Au contraire, on a restauré sans aucune retouche le texte gélasien de la Préface pascale I avec sa finale : *Quapropter, profusis paschalibus gaudiis*, que le Missel de saint Pie V, à la suite du grégorien, avait rattachée à la préface du jour de Pentecôte.

De toutes les sources du haut Moyen Age latin, celles qui ont fourni l'apport le meilleur ont été le sacramentaire léonien (*Veronense 80*), le sacramentaire gélasien, sous sa forme ancienne (*Reginensis 316*) et sous la forme des gélasien du 8<sup>e</sup> siècle, ainsi que les sacramentaires ambrosiens, principalement celui de Bergame. A ces documents il faut ajouter, pour les préfaces, le supplément de l'*Hadrianum*. Mais le nouveau missel n'aurait pas été ce qu'il est s'il n'avait puisé, spécialement pour le sanctoral, à une source moderne, qu'il serait injuste de passer sous silence, à savoir les Missels français du 18<sup>e</sup> siècle. Souvent des fragments importants de ceux-ci sont demeurés en usage jusqu'à nos jours dans les propres diocésains de France. La collecte des martyrs de l'Uganda (3 juin) fournit un bon exemple de leur utilisation :

Seigneur notre Dieu,  
 tu as fait que le sang des martyrs  
 soit une semence de chrétiens ;  
 Accorde à ton Eglise,  
 arrosée par le sang de saint Charles Lwanga  
 et de ses compagnons,  
 de produire pour toi une abondante moisson.

Cette oraison, qui a toutes les apparences d'une composition nouvelle, provient en fait de l'ancien Missel de Nîmes par l'intermédiaire du Propre de ce diocèse (saint Baudile, 20 mai).

#### *La composition de formulaires nouveaux.*

Si le travail de recherche, poursuivi à travers les textes anciens, a permis de tirer de l'ombre un certain nombre

d'oraisons et de préfaces qui méritaient de retrouver vie, il a eu surtout l'avantage de familiariser l'esprit des rédacteurs avec un certain type de prière liturgique, de meubler leur mémoire d'expressions heureusement choisies, de féconder les imaginations, de manière à susciter des prières nouvelles. Beaucoup parlent de créativité et plusieurs s'y essaient. Mais il faut savoir qu'en liturgie il n'y a pas de créativité totale. Si les formulaires nouveaux du Missel de Paul VI se révèlent aptes à nourrir la prière de l'assemblée (seul l'usage le dira), on le devra sans doute à ce que leurs compositeurs ont voulu prêter l'oreille aux besoins des hommes et se pénétrer de la théologie de Vatican II, mais aussi à ce qu'ils se sont imprégnés d'une liturgie toute proche encore de l'enseignement d'Augustin et de Léon le Grand.

C'est pour les préfaces que le besoin de créer s'est fait sentir le plus vivement. Sans doute possède-t-on une réserve abondante de textes anciens, tant romains qu'ambrosiens. Mais, très tôt, la préface, dont le but est d'exposer le motif de la louange adressée à Dieu, est devenue prière de demande ou, pour le sanctoral, un simple exposé hagiographique. De plus, certains thèmes majeurs de l'action de grâce, comme ceux de la création, du mystère pascal, du sacerdoce des fidèles, du retour du Christ, sont à peine abordés dans les sacramentaires. Si quelques-uns de leurs formulaires ont pu être restaurés à peu près sans modification, telle la préface des dimanches ordinaires II : « Dans sa pitié pour notre misère », qui provient du gélasien, les autres n'ont pu fournir que des éléments pour de nouvelles compositions. Celles-ci sont, dans l'ensemble, beaucoup plus bibliques que les anciennes. Le modèle de ces préfaces d'inspiration biblique est la préface commune I : « En lui tu as voulu que tout soit rassemblé », qui ne s'inspire d'aucune source liturgique, mais seulement de saint Paul.

Dans la rédaction des préfaces, on a veillé à développer l'action de grâce autour d'un thème unique, et celui-ci est indiqué d'une phrase, en sous-titre de chacune d'elles, dans le corpus du missel. Les huit préfaces des dimanches ordinaires portent les titres suivants :

1. Le mystère pascal et le peuple de Dieu.
2. Le mystère du salut.
3. Le salut de l'homme par l'homme.
4. L'histoire du salut.



5. La création.
6. Le gage de la Pâque éternelle.
7. Le salut par l'obéissance du Christ.
8. L'Eglise unie de l'unité de la Trinité.

Chacun de ces titres peut fournir matière à une courte monition d'introduction.

Pour les oraisons, spécialement les collectes, la nécessité de créer s'est imposée non seulement afin de pourvoir à certains besoins nouveaux dans les messes pour diverses circonstances, mais parce que des thèmes capitaux de la prière chrétienne n'étaient pratiquement pas traités dans les sources. Les oraisons romaines et ambrosiennes sont peu christologiques : pas une collecte des cinq dimanches du Carême ne fait allusion au Christ ; une seule le fait durant le temps pascal. Or, dans le nouveau missel, pour cette période centrale de l'année liturgique, presque chaque collecte dominicale se réfère au mystère du Christ Sauveur. De même n'a-t-on pu trouver aucune collecte ancienne *pro defunctis* qui rattachât la mort du chrétien au mystère pascal du Christ. Il a donc fallu composer les trois collectes au choix qui, dans la messe des funérailles, célèbrent le Christ ressuscité comme le gage de notre propre résurrection.

En élaborant de nouvelles prières sur les offrandes et après la communion, on a été attentif à ramener davantage les premières au thème de l'offrande, et à faire exprimer aux secondes d'une manière plus ample les fruits de la communion. Ici, comme dans les préfaces, quand la prière peut se référer directement à la parole de Dieu, elle y gagne en puissance évocatrice, tel le formulaire du 1<sup>er</sup> dimanche de Carême : « Apprends-nous à désirer le Christ, pain vivant et véritable, et à trouver la vie en toute parole de ta bouche », ou celui de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul :

Seigneur, tu as refais nos forces par cette communion ;  
 Accorde-nous de vivre dans ton Eglise  
 fidèles à la fraction du pain et à l'enseignement des Apôtres,  
 pour qu'appuyés sur ton amour,  
 nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme.

### 5. Les antiennes d'ouverture et de communion

Une grande latitude est offerte désormais dans le choix des chants d'entrée et de communion : « On peut employer

ou bien l'antienne avec son psaume qui se trouvent soit dans le Graduel romain soit dans le Graduel simple, ou bien un autre chant, accordé à l'action sacrée, au caractère du jour ou du temps, dont le texte soit approuvé par la Conférence épiscopale » (*Présentation générale*, n° 25). Fallait-il ajouter : « Si l'on n'a pas de chant pour l'entrée, on fait réciter l'antienne que propose le missel » ? La question pouvait se poser. Une enquête faite auprès d'un certain nombre de prêtres allemands montra qu'une majorité d'entre eux estimait utile d'avoir sous les yeux, au début de la messe, un texte bien choisi qui remplirait l'un des buts du chant d'entrée, à savoir « d'introduire l'esprit des fidèles dans le mystère du temps liturgique ou de la fête » (*Ibid.*, n° 25). De même leur sembla-t-il souhaitable qu'une courte formule de caractère nettement eucharistique marquât le début de la communion des fidèles. Les nouveaux formulaires d'antienne d'ouverture et de communion sont nés de cette constatation.

#### *Le but des antiennes d'ouverture et de communion.*

Le but de ces antiennes est de faire entrer le prêtre et les fidèles dans l'esprit du jour. Le mode d'exécution dépendra de la mentalité des divers peuples. En France, une monition sacerdotale aidera mieux à créer une assemblée unie et vivante que la récitation d'un texte par quelques fidèles. Comme l'*Ordo Missae* prévoit la possibilité d'une telle monition entre la salutation et la prière pénitentielle, le texte de l'antienne d'ouverture fournira tout naturellement la matière de cette monition. A certains jours, le formulaire prend d'ailleurs cette forme : « Réjouissons-nous tous, dans le Seigneur, car notre Sauveur est né dans le monde » (Noël). Il en va de même pour l'antienne de communion.

Précisons qu'il est de l'essence de ces textes d'être lus ou dits, et qu'ils ne doivent pas être chantés. Au fond, on a eu tort de garder le nom d'antienne ; il aurait fallu trouver un terme plus neutre, moins lié avec le chant. C'est dire d'emblée qu'il ne s'agissait pas de conserver dans le missel le maximum d'antiennes du *Graduale romanum* aptes à être traduites en langue vivante. Les deux livres liturgiques suivent désormais, en ce domaine, chacun son propre chemin, comme ils le firent durant des siècles. Le *Graduale* va recevoir incessamment les adaptations mineures que nécessite la nouvelle organisation des temps

de l'année, mais il n'a jamais été question de composer des mélodies néo-grégoriennes sur les textes nouveaux du missel. De même n'y a-t-il aucun intérêt à faire chanter ces antiennes en langue vivante : elles ont été créées pour pallier l'absence de chant. Un texte destiné au chant doit être conçu selon d'autres lois.

#### *Le texte des antiennes du missel.*

Le but était facile à définir. Le choix des nouveaux formulaires s'avéra plus complexe. Si les antiennes d'entrée et de communion appartiennent par nature au *Graduale* ou à l'*Antiphonale Missarum*, elles ont été insérées dans le Missel plénier dès le 11<sup>e</sup> siècle et elles faisaient partie intégrante de la messe lue, aussi bien que de la messe chantée, selon l'*Ordo Missae* de 1570. Les rédacteurs du nouveau missel eussent été traités d'iconoclastes, s'ils avaient écarté *a priori* tout le donné antérieur. Il leur a été plus facile d'ajouter des formulaires pour les jours qui n'en possédaient pas et de proposer des textes *ad libitum* que de supprimer des textes traditionnels, même s'ils ne se prêtaient qu'imparfaitement à leur nouvelle fonction. C'est ainsi qu'en parcourant les divers temps liturgiques on peut distinguer plusieurs types d'antiennes.

#### *Carême et temps ordinaire.*

Les dimanches après l'Épiphanie et après la Pentecôte, ainsi que les dimanches et les fêtes du Carême, étaient pourvus de formulaires dans l'ancien missel. Le plus grand nombre de ces antiennes d'entrée ont été retenues pour le Carême et les 34 dimanches ordinaires. Elles représentent la couche la plus traditionnelle du nouveau missel. Pour les antiennes de communion, on a innové davantage, car il fallait que leur lien avec l'eucharistie ne fût pas trop lâche. Aussi a-t-on proposé pour les messes du temps ordinaire une seconde série de textes tirés du Nouveau Testament. On a aussi considérablement augmenté le nombre des antiennes de communion néo-testamentaires durant la seconde partie du Carême.

#### *Avent et temps de Noël.*

Les temps de l'Avent et de Noël n'avaient pas de messes fériales ; il fallait donc les pourvoir de nouveaux formulaires. Mais, en même temps, l'allégement considérable

apporté à l'Office divin faisait que nombre d'antiennes et de répons de cette période ne seraient plus utilisés. On a donc pensé à recueillir les meilleurs pour composer les antiennes du missel : « Un enfant va naître, et on l'appellera Dieu, Fort : en lui seront bénis tous les peuples de la terre » (23 décembre) ; « Au commencement et avant les siècles, le Verbe était Dieu : et lui-même a daigné naître pour sauver le monde » (jeudi du temps de Noël). Les antiennes de communion du temps de Noël sont presque toutes empruntées à la 1<sup>re</sup> épître de saint Jean, qui est lue chaque jour à la messe.

### *Temps pascal.*

Le premier objectif de la réforme de l'année liturgique a été de restaurer le temps pascal, la cinquante d'allégresse, dans sa splendeur originelle. Aussi a-t-on apporté un soin particulier dans l'élaboration des formulaires de la messe : choix des lectures et composition des oraisons, rédaction des antiennes.

Les antiennes d'ouverture n'ont pas été disposées au hasard mais, d'une semaine à l'autre, le même thème est attribué au même jour, comme le montre le tableau suivant :

Lundi	<i>Christ est ressuscité</i>
Semaines 2, 4, 6	Ressuscité d'entre les morts, le Christ ne meurt plus.
Semaines 3, 5	Il est ressuscité, Jésus, le vrai Pasteur.
Semaine 7	Vous serez mes témoins jusqu'au bout du monde.
Mardi	<i>La victoire eschatologique</i>
Semaines 2, 4, 6	Exultons ! Pleins de joie rendons gloire au Seigneur.
Semaines 3, 5	Célébrez notre Dieu, serviteurs du Seigneur.
Semaine 7	Je suis le Premier et le Dernier, le Vivant.
Mercredi	<i>Le chant psalmique des rachetés</i>
Semaines 2, 4, 6	Je te louerai, Seigneur, parmi les peuples.
Semaines 3, 5	Que ma bouche soit remplie de ta louange.
Semaine 7	Tous les peuples, battez des mains.
Jeudi	<i>Le nouvel Exode</i>
Semaines 2, 4	O Dieu, quand tu sortis devant ton peuple, la terre trembla.
Semaines 3, 5	Chantons le Seigneur : il s'est couvert de gloire.

Semaine 7	Avançons avec pleine assurance vers le Dieu tout-puissant.
Vendredi	<i>Le salut dans le sang du Christ ressuscité</i>
Semaines 2, 4, 6	Tu nous as rachetés, Seigneur, par ton sang.
Semaines 3, 5	Il est digne, l'Agneau immolé, de recevoir gloire et louange.
Semaine 7	Le Christ nous a lavés de nos péchés par son sang.
Samedi	<i>La vie nouvelle en Jésus Christ</i>
Semaines 2, 4, 6	Peuple choisi, proclame les louanges de Celui qui t'a appelé.
Semaines 3, 5	Ensevelis avec le Christ dans le baptême...
Semaine 7	Les disciples persévéraient d'un même cœur dans la prière.

Si les antiennes de communion n'ont pas été réparties selon un plan aussi organique, on notera que tous les vendredis, sauf le dernier, elles font allusion à la croix, comme l'antienne d'ouverture et la collecte : « Celui que l'on avait crucifié, le voilà ressuscité, et il nous a rachetés, alléluia » (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> semaines). C'est ainsi qu'on retrouve, sous une forme nouvelle, l'antique mémoire de la croix au temps pascal. Durant la semaine qui précède la Pentecôte, les antiennes de communion reproduisent chaque jour les différentes annonces du Saint-Esprit en Jean 14, 15 et 16.

#### *Messes des défunts.*

Sans pouvoir poursuivre l'étude des antiennes du missel au-delà du temporel, nous voudrions pourtant attirer l'attention sur les textes choisis pour les messes des défunts. Non seulement ils enrichissent notablement le répertoire romain, mais ils contribuent à illustrer le lien de la mort chrétienne avec l'ensemble du mystère du salut : « Seigneur Jésus, accorde l'éternel repos à ceux pour qui tu as répandu ton sang précieux » (*antienne de communion pour l'anniversaire au temps pascal*) ; « Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui » (*id. pour plusieurs défunts I*).



Le survol du nouveau missel donnera peut-être à quelque lecteur le désir d'un contact direct avec les textes. Aucun livre sur Pascal ne dispense de la lecture des *Pensées*. Il en va de même du missel. Le rapprochement avec les *Pensées* n'est d'ailleurs pas tellement arbitraire. C'est un peu de la même manière qu'il convient de nourrir son esprit de la géniale ébauche de Pascal et de se mettre en prière avec le livre liturgique, qui offre ses séries de formulaires groupés par thèmes très souples au long de l'année. C'est en les assimilant lentement, toute porte fermée, que le prêtre en fera un instrument de qualité pour la célébration publique. Dans la Constitution Apostolique *Missale romanum*, le pape Paul VI rappelle que « de nombreux saints ont nourri leur vie spirituelle des lectures bibliques et des prières » de l'ancien missel. Le Missel de Vatican II attend ses saints.

Pierre JOUNEL.